

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
28 février 2005
Français
Original: anglais

Lettre datée du 23 février 2005, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste

J'ai l'honneur de me référer à la lettre de mon prédécesseur en date du 11 août 2003 (S/2003/833), par laquelle était transmis le troisième rapport présenté par l'Ouzbékistan au Comité contre le terrorisme, en application du paragraphe 6 de la résolution 1373 (2001).

Après avoir attentivement examiné le rapport avec le concours de ses experts, le Comité contre le terrorisme a écrit au Représentant permanent de l'Ouzbékistan auprès de l'Organisation des Nations Unies pour lui faire part de ses observations préliminaires et inviter son pays à lui présenter une réponse sous la forme d'un quatrième rapport d'ici au 2 mai 2005.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Président du Comité du Conseil de sécurité
créé par la résolution 1373 (2001)
concernant la lutte antiterroriste
(*Signé*) Andrey I. Denisov

